

***Protocole d'Accord entre les Centrales Syndicales du Burkina Faso***  
***(CGTB – CNTB – CSB – FO/UNSL – ONSL – USTB)***

***Et***

***l'Association des Entrepreneurs Soudeurs du Kadiogo (AESK)***

***Dans le Cadre du programme d'Implication des Syndicats dans la Lutte Contre le travail des Enfants***

## **PREAMBULE**

Les Centrales Syndicales du Burkina Faso :

- Confédération Générale des Travailleurs du Burkina (CGTB) ;
- Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB) ;
- Confédération Syndicale Burkinabé (CSB) ;
- Force Ouvrière/Union Nationale des Syndicats Libres (FO/UNSL) ;
- Organisation Nationale des Syndicats Libres (ONSL) ;
- Union Syndicale des travailleurs du Burkina (USTB) ;

sont impliquées dans la lutte contre le trafic et le travail des enfants, depuis le séminaire sous régional organisé par ACTRAV et qui avait regroupé les Secrétaires généraux des Centrales Syndicales de la sous région, à Cotonou, au Bénin, en 2004. Après une étude ciblée sur le secteur de la menuiserie métallique, une série d'actions planifiées a permis de mettre entre les mains des acteurs clés de ce secteur, notamment un groupe pilote de chefs d'ateliers, un outils de sensibilisation et de formation par les pairs. Il s'agit d'un livret de formation qui a été élaboré dans une démarche proactive. L'objectif de ce document de formation est de permettre aux acteurs du secteur d'agir sur leur propre milieu, pour lutter contre l'accès précoce des enfants dans les ateliers de soudure.

A ce stade, les Centrales syndicales veulent matérialiser cette collaboration par un protocole d'accord, pour un marquage historique, mais surtout pour concrétiser l'engagement commun des deux parties à retirer tous les enfants présents dans les ateliers de menuiserie métallique.

Pour ce faire, les Centrales Syndicales représentées par le camarade **Jean Mathias LILIOU**, superviseur du programme.

**D'une part,**

Les chefs d'ateliers de menuiserie métallique, représentés par **EL HADJ OUATTRA Abdrahamane**, Secrétaire Général de l'Association des Entrepreneurs Soudeurs du Kadiogo (AESK),

**D'autre part,**

suite à l'Atelier de Renforcement de Capacités des membres du Comité de Pilotage, des points focaux régionaux et des chefs d'atelier de menuiserie métallique.

**Conviennent de ce qui suit :**

## **ACCORD**

Les Centrales Syndicales du Burkina Faso, et l'Association des Entrepreneurs Soudeurs du Kadiogo s'engagent à œuvrer en synergie pour éradiquer le recrutement et le travail des enfants dans les ateliers de menuiserie métallique.

## **OBLIGATIONS**

**Du côté des Centrales Syndicales, et à travers le Comité de Pilotage et les points focaux.**

Les responsables nationaux et régionaux s'engagent à :

- mener des campagnes de sensibilisation et d'information à l'endroit des patrons d'ateliers de soudure de leur localité ;
- mettre à la disposition des chefs d'atelier le livret **de formation et les instruments juridiques nécessaires**, en vue du renforcement de leurs capacités en matière de lutte contre le travail des enfants dans leur secteur ;
- accompagner les chefs d'ateliers dans l'amélioration des conditions de Sécurité et de Santé au Travail ;
- accompagner les chefs d'atelier pour leur souscription à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

**Du côté de l'Association des Entrepreneurs Soudeurs :**

Les chefs d'ateliers s'engagent à :

- ne plus recruter les enfants de moins de 15 ans comme apprentis ;
- ne plus utiliser les enfants mineurs pour assurer des travaux d'appui dans les ateliers ou dans leur périphérie ;
- appliquer la législation nationale et internationale en matière de protection des droits des enfants ;
- recourir au Comité de Pilotage Intersyndical ou à l'inspection du travail et des lois sociales du ressort en cas de difficultés de terrain ou d'interprétation des textes juridiques en vigueur.

### **Suivi**

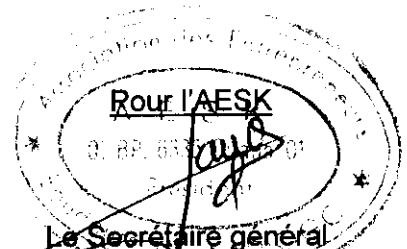
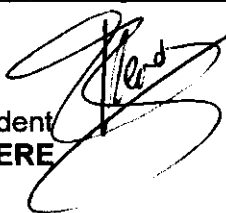
Le suivi de l'exécution du présent protocole d'accord est assuré par les signataires de cet accord et les membres de leurs organisations respectives.

**Fait à Ouagadougou, le 10 octobre 2009**

**Ont signé,**

Pour le Comité de Pilotage Intersyndical

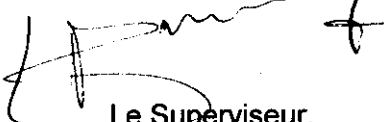
Le Président  
**Pascal KERE**



Le Secrétaire général  
**El Hadj Abdrahmane QUATTARA**

Pour les Centrales Syndicales

Le Superviseur,  
**Jean Mathias LILIOU**



Pour le Bureau International du Travail

Le spécialiste ACTRAV  
**Zakari IBRAHIMA**

